

**NOMINATION DE MANDATAIRES PERMANENTS A
LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU PARC
DES EXPOSITIONS "ESPACE CARAT" -
MODIFICATION DU MONTANT DU CAUTIONNEMENT**

Direction Ressources - Finances
N° 2018-A- 90

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision 2017-D- 26 du 25 janvier 2017 portant institution d'une régie de recettes et d'avances au parc des expositions « Espace CARAT »,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté 2017-A-35 du 25 janvier 2017 portant nomination d'un régisseur, d'une mandataire suppléante et de mandataire à la régie de recettes et d'avances au parc des expositions « Espace CARAT »,

Vu, l'arrêté 2017-A-86 du 11 juillet 2017 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur DOLIMONT en sa qualité de vice-président,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire ;

VU l'avis conforme du régisseur titulaire ;

VU l'avis conforme des mandataires permanents;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : A compter de la date de signature du présent arrêté, il est mis fin aux fonctions de mandataire de :

- Madame MICHELET Camille née le 16 novembre 1992 à Angoulême,
- Madame PAULAIS Mathilde née le 29 novembre 1993 à L'Isle d'Espagnac,
- Monsieur GERVAIS Anthony né le 29 janvier 1991 à l'Isle d'Espagnac.

ARTICLE 2 : Pour le bon fonctionnement de la régie et uniquement pour l'encaissement des recettes sont nommées mandataires permanents, sous la responsabilité du régisseur, les personnes suivantes :

- Madame HEROUÏN Roselyne, née le 14 juin 1963 à Rambouillet (78),
- Madame CHAUVEAU Esther, née le 23 janvier 1995 à L'Isle d'Espagnac,
- Monsieur SOURISSEAU Benjamin, né le 12 juin 1995 à Saint-Michel,
- Monsieur COUDERE Tom, né le 11 juin 1997 à Saint-Michel.

ARTICLE 3 : L'article 4 de l'arrêté 2017-A-35 du 25 janvier 2017 est modifié comme suit :
Madame DESLANDE Nathalie est astreinte à constituer un cautionnement de 1220 € conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Les autres articles de l'arrêté 2017-A-35 demeurent inchangés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 5 octobre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06/12/2018**
Publié ou notifié,
Le **06/12/2018**